



FICHE D'INSCRIPTION MEMBRE JEUNESSE

RENSEIGNEMENTS MEMBRE JEUNESSE

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		Âge :	Sexe :
No téléphone résidence :		En date du 1er janvier de la saison de glisse M= masculin F= féminin	
No de carte citoyen de la Ville de Ste-Thérèse :		Expiration :	
Adresse courriel :			
Adresse :		Annartement :	
Ville :		Code postal :	

RENSEIGNEMENTS PARENT(S)/ TUTEUR(S) compléter au moins l'une des 2 colonnes

Nom et prénom père/tuteur :		No cellulaire :	
Nom et prénom mère/tuteur :		No cellulaire :	

TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE LORS DES SORTIES

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX - compléter au moins l'une des 2 colonnes

No assurance maladie :	Expiration :		
DESCRIPTIONS	OUI	NON	SPÉCIFICATIONS
Maladie/ comportement qui amènerait à adopter une approche particulière (trouble comportement, phobie, etc.)			Description de l'approche recommandée :
Opération			
Allergie			
Épipen			

N.B. IL EST FORTEMENT SUGGÉRÉ DE DÉTENIR UNE COUVERTURE D'ASSURANCE ACCIDENT PERSONNELLE. Le parent/tuteur a la responsabilité de divulguer au Club toute condition médicale préexistante du jeune susceptible d'avoir un impact sur la pratique du ski/planche et des risques inhérents.

LORSQUE LE MEMBRE EST MINEUR, LES INITIALES DEMANDÉES DEVRONT ÊTRE INSCRITES PAR LE PARENT OU LE TUTEUR.

AUTORISATION DES PARENTS EN CAS D'URGENCE :

J'autorise la direction du Club-école de glisse Snowpy à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence et à faire transporter mon enfant au centre de santé le plus près. Le Club s'engage à communiquer avec les parents dans les plus brefs délais. (les frais de transport ambulance ou autres seront à la charge des parents.)

initiale

RECONNAISSANCE DE RISQUE

LORSQUE LE MEMBRE EST MINEUR, LES INITIALES DEMANDÉES DEVRONT ÊTRE INSCRITES PAR LE PARENT OU LE TUTEUR.

La pratique du sport de glisse et l'utilisation des remontées mécaniques comportent des risques inhérents, peu importe le niveau de supervision du moniteur, et le niveau d'habileté du jeune, risques que je reconnais et accepte.

initiale

AUTORISATION DE PUBLICATION

LORSQUE LE MEMBRE EST MINEUR, LES INITIALES DEMANDÉES DEVRONT ÊTRE INSCRITES PAR LE PARENT OU LE TUTEUR.

J'autorise la Ville de Sainte-Thérèse et le Club-École de Glisse Snowpy à utiliser les photos sur lesquelles moi et/ou mon enfant apparaissent afin d'en faire usage dans les publications, site internet et promotions municipales.

initiale

RESPONSABILITÉ PARENTS/ TUTEURS

LORSQUE LE MEMBRE EST MINEUR, LES INITIALES DEMANDÉES DEVRONT ÊTRE INSCRITES PAR LE PARENT OU LE TUTEUR.

1. Le port du casque de sécurité et le sac de transport des skis ou de la planche sont obligatoires.
2. Le parent/tuteur a la responsabilité de s'assurer que l'équipement de glisse du membre jeunesse est adéquat, sécuritaire, en bon état et le vérifier régulièrement.
3. Le parent/tuteur doit s'assurer que le membre jeunesse est habillé en fonction de la température de la journée. (Prévoir des multicouches, nous vous recommandons l'achat de chauffe-mains et chauffe-orteils)



initiale



FICHE D'INSCRIPTION MEMBRE JEUNESSE

RÉFÉRENCES - cocher la case représentant l'option retenue

QUESTIONS	OUI	NON				
Votre enfant est-il un ancien membre Snowpy ?			Journal	Magasin citoyen	Interne t	Autres
Si vous avez répondu « NON » à la question précédente, comment avez-vous entendu parler du Club ?						
Avez-vous été recommandé par un ancien membre jeunesse ?			Nom du membre :			

FORMATION - cocher la case représentant l'option retenue

ÉCOLE DE GLISSE	SKI	PLANCHE	COURS	LIBRE
1. Cours obligatoire au membre de 12 ans et moins				
2. Lorsqu'un membre jeunesse s'inscrit à 5 sorties avec formation, les cours doivent se faire lors des 5 premières sorties consécutives.	Débutant	Débutant/ avancé	Intermé- diaire	Avancé
Selon vous, quel est le niveau de glisse de votre enfant ?				

RESPONSABILITÉ DU MEMBRE JEUNESSE

Conserver une attitude et un comportement adéquats (le langage vulgaire ne sera pas toléré).

- Aucune consommation d'alcool ou de drogue ne sera tolérée ;
- Respecter les règlements de sécurité de chaque centre de ski de même que le code de conduite en montagne ;
- Ne pas flâner à l'intérieur du chalet des centres de ski ;
- Ne jamais bousculer ou intimider ;
- Faire preuve de civisme en tout temps ;
- Tout dommage causé à la propriété d'autrui pendant la période active d'une activité du Club-école de glisse Snowpy, sera aux frais des parents ;
- Respecter le chauffeur et la personne responsable Snowpy dans l'autobus ;
- À moins d'indication contraire, il est interdit d'amener une personne non-membre lors des sorties du Club-école par le biais du service de transport des membres jeunesse ;
- Mettre les déchets dans la poubelle de l'autobus ;
- Demeurer assis durant le trajet de l'autobus jusqu'à la distribution des billets ou l'arrivée de celle-ci à destination ;
- Rester dans l'autobus qui vous est assigné ;
- Être responsable du rangement de ses skis ou de sa planche à neige ;
- Ne pas se bousculer à l'arrivée de l'autobus pour y prendre sa place ;
- Se rendre à l'autobus 15 minutes avant le départ de la station.
- Si le membre jeunesse ne retourne pas en fin de journée avec l'autobus, il devra remettre au responsable un coupon signé de son parent ou tuteur.

Initiale
membre
jeunesse

Initiale
parent



SIGNATURES

TOUT MANQUEMENT AUX RÈGLEMENTS DU CLUB-ÉCOLE DE GLISSE SNOWPY POURRAIT ENTRAÎNER UNE SUSPENSION D'UNE OU PLUSIEURS SORTIES, OU MÊME LE RENVOI DU CLUB SELON LA GRAVITÉ DU COMPORTEMENT LE TOUT SANS REMBOURSEMENT.

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance des informations, des règles ainsi que des risques reliés à cette activité, de les comprendre et j'y consens.

Date : _____

 Nom du parent/tuteur (lettres moulées)

 Signature

 Nom du membre jeunesse (lettres moulées)

 Signature

MODALITÉ DE PAIEMENT - une feuille par famille

1 seul versement

TARIFICATION

Inscrire le nombre de personnes dans la/les cases représentant l'option retenue pour votre/vos enfants

GRILLE DES TARIFS 2022-2023

NO	NB DE SORTIES	RÉSIDENT*		NON RÉSIDENT**		NON RÉSIDENT***	
		AVEC OU SANS AUTOBUS	NB	AVEC AUTOBUS	NB	SANS AUTOBUS	NB
1	5	415\$		485\$		415\$	

* Résident : Ville de Sainte-Thérèse avec carte citoyen ; Autobus stationnement de l'Hôtel de Ville de Ste-Thérèse.

** Autobus : Les non-résidents ayant choisi l'option avec autobus doivent se présenter à l'Hôtel de la Ville de Sainte-Thérèse dans le stationnement à l'arrière de la bâtisse. 6 rue de l'Église, Ste-Thérèse, accessible aussi par la rue St-Louis.

***Autobus : Les non-résidents ayant choisi l'option sans autobus doivent se rendre directement à la montagne le matin par leur propre moyen

MODALITÉ DE PAIEMENT

PAR CHÈQUE : Émettre le chèque au nom de : **École de Glisse Snowpy**

ENVOYEZ VOS DOCUMENTS ET CHÈQUES PAR COURRIER AU :

7 RUE MARIE-UGUAY, BLAINVILLE J7C 5G8

PAR INTERNET : en un seul versement à l'inscription, envoyez vos documents au clubsnowpy@gmail.com et payer par Interac en communiquant avec **NATHALIE GRAD NOTRE TRÉSORIÈRE : 514-917-5499**

COMPTANT : en un seul versement et payer le matin de la première sortie

Inscrire le nom des enfants de la même famille

Nom, Prénom		Montant option choisie	\$
Nom, Prénom		Montant option choisie	\$
Nom, Prénom		Montant option choisie	\$
Nom, Prénom		Montant option choisie	\$
TOTAL			

CHÈQUE	INTERAC	COMPTANT	1 versement		

IMPORTANT : Les charges imputées au Club pour chèques sans provision seront de **40\$** aux frais des parents.

Nom du parent/tuteur

Signature

Ski faut, c'est s'amuser à planche!